

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 54
Excusés : 16
Absents : 10

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOU, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Nawel AATIF, Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. Mériel DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Ladji GASSAMA, M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Dominique GAULON, M. Quentin GESELL, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, Mme Gemmilla MEGHRAOUI, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N°117 – EMPLOI FORMATION INSERTION – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
MISSION LOCALE PARIS TERRES D'ENVOL**

Le conseil de territoire,
Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.5219-2, dans sa rédaction résultant de l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu le décret 2015-1660 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial (EPT),
Vu la délibération n°126 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol du 13 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence territoriale en matière d'emploi, de formation et d'insertion,
Vu la délibération n°118 du conseil de territoire du 4 octobre 2021 approuvant les statuts de la Mission Locale Paris Terres d'Envol (MLPTE),
Vu la création de l'association Mission Locale Paris Terres d'Envol et son enregistrement en Préfecture publiée au JOAF du 28 décembre 2021,
Vu la délibération n°155 du conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol portant conventionnement avec la Mission Locale Paris Terres d'Envol et attribution d'une subvention annuelle jusqu'au 31 décembre 2026 par tacite reconduction,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-117-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Vu la convention signée entre l'EPT et la Mission Locale Paris Terres d'Envol le 24 janvier 2023,
Vu le budget de l'exercice en cours.

Considérant le déploiement de la Mission Locale Paris Terres d'Envol sur les 4 villes couvertes depuis 2022.

Considérant les enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes du territoire et la nécessité d'une meilleure articulation des politiques publiques.

Considérant que la mission locale a pour finalité la mise en œuvre des dispositifs publics liés à l'insertion sociale professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et que leur accompagnement constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Considérant la nécessité de renforcer l'impact de l'offre de service des missions locales sur l'insertion socioéconomique des jeunes du territoire de l'EPT et d'aboutir à une cohérence territoriale d'intervention.

Considérant la volonté du conseil des maires de juin 2021 de créer une mission locale Paris Terres d'Envol permettant de regrouper l'EPT et les communes du territoire qui souhaitent y adhérer.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de la mission locale intercommunale, telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant à la convention et tous les documents y afférents.
- **AUTORISE** le président à verser la subvention complémentaire de 148 190 €.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget de l'EPT Paris Terres d'Envol pour 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président
Bruno BESCHIZZA

